

Au Conseil Général
de la Commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville le 23 novembre 2023

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 06/2023 – Budget 2024

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

La commission des finances composée de Madame Eliane Zürcher de Messieurs Gregory Gabriel, Sylvain Marino, Denis Rochat et de Monsieur Gabor Fonyodi, rapporteur, s'est réunie les 15, 20, 23 novembre afin d'examiner le budget 2024.

Elle remercie la municipalité qui les a accueillis le 20 novembre afin de répondre à leurs nombreuses questions.

Après un examen attentif du budget proposé, la commission a relevé les points suivants :

Page 3 du préavis,

-compte 3210.318.04 « Environnement et climat » honoraires d'étude mise en place PECC, pour CHF 10'000.-. Cette abréviation se réfère à un « Plan énergie climat communal ». La commission s'est demandée si ce plan était une obligation ou juste une mode passagère dans l'air du temps. Vu les dépenses importantes auxquelles nous faisons face, avons-nous les moyens pour ce genre de frivolité ?

-compte 3516.314.00 « cantine », installation d'une porte sectionnelle électrique. On se pose aussi la question de l'utilité de cette porte qui coûterait tout de même CHF 20'000.-.

Page 4 du préavis ,

Compte 4300.314.11 « entretien des routes et chemins », en fait, il s'agit du coût des travaux qui se montent à CHF 522'000.-, dont CHF 20'000.- sont pris sur le budget entretien.

La commission se posait la question de refaire tous ces chemins, peu utilisés à l'exception notable de celui qui amène à la déchetterie et qui est bien dégradé.

1100 Administration

-Comptes 1100.301.00 et 1100.318.13

Si on prend les charges 2022 de CHF 68'146.25 et on compare aux charges budgétées pour 2024, CHF 48'000.- et on y ajoute CHF 40'200.-, on trouve CHF 88'200.-, ce qui est près de CHF 20'000.- de plus qu'en 2022 pourtant l'engagement d'une « fiduciaire bourse », devait réaliser des économies selon ce qui nous a été annoncé l'année passée.

3515 Battoir (immeuble de l'administration communale)

-compte 3515.314.00 Achat de divers éléments décoratifs pour le bureau de l'administration, pour CHF 5'000.-. La commission s'étonne de voir un montant de CHF 5000.- pour l'achat de décorations alors que le budget présenté annonce un déficit de près de CHF 150'000.-

3519 Grande salle

3519.314.00 achat d'une dizaine de tables hautes pour CHF 5'000.- , à part que ça ne semble pas être dans le bon compte, la commission s'interroge à quoi pouvaient bien servir ces tables ? A-t-on prévu d'organiser de l'événementiel au village ?

Nous remercions chaleureusement la Municipalité pour ses réponses circonstanciées :

- A la question de la mise en place d'un PECC pour CHF 10'000.-, Mme Brulhart nous a répondu que c'était en réponse au postulat de Madame Cochard, qui demandait des mesures communales pour l'économie d'énergie. La Municipalité aurait très bien pu éviter d'entrer en matière, d'autres communes l'ont fait. Ce montant est juste un premier palier, car le PECC, va très loin et impose au minimum 3 mesures pour obtenir un maximum de 50% de subventions sur l'étude, mais pas sur les mesures. Le plan est sur 4 ans, mais le montant des subventions est inconnu à ce jour.
- A la question de la porte sectionnelle électrique à la cantine pour CHF 12'500.-, M. Patrick Wulliens nous a répondu, qu'il s'agit de faciliter la vie aux utilisateurs et au personnel communal qui ne l'a pas directement réclamée. Il semblerait que la consommation électrique serait négligeable.
- A la question de l'augmentation importante des frais administratifs, alors qu'ils étaient censés diminuer avec l'entrée en jeu d'une fiduciaire extérieure, qu'en effet ces charges ont augmenté, notamment avec l'adaptation des salaires à l'échelle cantonale, surtout que ces salaires n'ont plus été adaptés depuis longtemps. La municipalité trouve agréable d'être entourée de personnel plus professionnel qui coûte plus cher. (sous entendu, la fiduciaire). Il faudrait s'attendre à encore plus d'augmentations dans le futur car la charge de travail augmente aussi.
- A la question de l'achat de divers éléments décoratifs, M. Wulliens nous a répondu qu'en effet il prévoyait d'égayer l'environnement de travail du bureau communal de divers bibelots, de pots de fleurs et autres tableaux, notamment de posters faits par des photographes professionnels à partir d'anciennes photos du village.
- A la question concernant l'achat des tables hautes pour la grande salle, M. Wulliens nous a précisé que c'était notamment pour les apéros « après Conseil » et pour les locataires occasionnels de la salle. Ces tables sont actuellement dans le vent pour les « after » .

Conclusion

Le budget 2024 présente aux produits : CHF 2'944'785.- et aux charges CHF 2'939'000.-, sans les amortissements et attributions aux fonds de réserve ce qui laisse un excédent de revenus présumé de CHF 5'785.- ce qui présente un budget quasiment à l'équilibre. Si l'on tient compte des amortissements et attributions aux fonds de réserve il est déficitaire de CHF 149'346.-

La commission tient à féliciter la municipalité pour sa disponibilité à répondre à nos questions et pour le préavis municipal, ainsi que pour l'élaboration de ce budget 2024.

La commission propose au conseil général d'accepter le budget 2024 tel que présenté.

Les commissaires :

Eliane Zurcher



Denis Rochat



Grégory Gabriel



Gabor Fonyodi (le rapporteur)



Sylvain Marino



